

RECOMMANDATIONS TRÈS IMPORTANTES

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au receveur des douanes du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de **vente** du navire l'acte de francisation doit impérativement (art. 231 du Code des douanes) être rapporté au receveur des douanes du port d'attache du navire dans le délai d'un mois à compter de la vente, accompagné de l'acte de vente visé par le service des Affaires maritimes (1).

L'acheteur doit, simultanément, afin de faire établir l'acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même receveur des douanes deux photographies d'identité, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), une photocopie d'une justification du domicile actuel (quittance ou facture de moins de 6 mois), un relevé d'identité bancaire.

À défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera de lui être réclamé.

La vente d'un navire à un ressortissant d'un État tiers à la Communauté européenne ou d'un État qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au receveur des douanes et à la souscription d'une déclaration d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, dans votre intérêt, rapprochez-vous du receveur des douanes du port d'attache de votre navire qui vous fournira tous les renseignements utiles.

RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES
Service Navigation
5 bis, rue Joseph Cugnot
29000 QUIMPER
BDF QUIMPER 30001 00864 0000X050007 17
Tél 02 98 52 79 74 - Télécopie 02 98 52 87 49

(1) Le visa des Affaires maritimes est supprimé pour les transactions portant sur des navires de plaisance sans rôle d'équipage



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

N° DJ 948037501

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

déclare que le

CRÉPES WHAOU! III
FENÊTRÉA - CARMINAL 3

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Quimper

Paris, le 31/08/2008.

Par délégation du ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie :

Le directeur général des douanes
et droits indirects,



Douanes Françaises
LE BEUX
N° 41.271

CARACTÉRISTIQUES

BATEAU

Type du navire : TRIMARAN
 Noms antérieurs :
 Série : PROTO 50 N° de série :
 Noms et adresse du constructeur : CDK Technologie (29)
 Pays et année de construction : FRANCE 2009
 Matériau de construction : carbone
 Pavillon antérieur : Importé de :
 Bureau d'importation : Date :
 Mode de propulsion : Voile + moteur
 Signal distinctif :
 Jaugeage :
 certificat établi à : le :
 ou, certificat de jauge-type n° :
 nombre de mâts : 1 nombre de ponts : 1
 longueur extrême : 15,24 mètres
 plus grande largeur extérieure : 15,20 mètres
 hauteur au milieu du navire (creux) : mètres
 ou, pourtour : mètres
 volume de la coque : tonneaux
 constructions supérieures : tonneaux
 jauge brute : tonneaux
 déductions : tonneaux
 jauge nette : tonneaux

MOTEUR

Marque : YANMAR 3YM30 Type : IB
 Puissance : 29 CV réels
4,47 CV administratifs
 Carburant : Diesel

ASSURANCE

Société :
 N° du contrat :

Renseignements complémentaires :
 (annexe du bateau, moteur auxiliaire d'un bateau à voile, moteur de secours, longueur totale, etc.)

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu :
 Nationalité :
 Domicile : Photo (1)
 Profession :

(ou, s'il s'agit d'une personne morale) :
 Raison sociale : SARL ENHAAO! SPORT
 Adresse en France : Navigation de Lorient
25 rue TIGEON BLANC
56500 LOCMINE

(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire) :

Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) :

(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Marine marchande.

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu : _____
Nationalité : _____
Domicile : _____ Photo
(1)
Profession : _____

(ou, s'il s'agit d'une personne morale) :

Raison sociale : **TEAM FENETREA - CARDINAL**
Adresse en France : **ZI du Chénor**
56380 BIGNON

(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire) :

Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) : _____

(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Marine marchande.

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu : _____
Nationalité : _____
Domicile : _____ Photo
(1)
Profession : _____

(ou, s'il s'agit d'une personne morale) :

Raison sociale : _____
Adresse en France : _____

(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire) :

Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) : _____

(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Marine marchande.